Sir JOHN A. MACDONALD: Pas un changement radical, mais un changement complet.

M. MILLS: Est-ce l'augmentation de la population de la Colombie anglaise qui a amené ce changement? Est-ce l'augmentation de la population à l'ouest de Calgary? Qu'est-il arrivé pour démontrer que ce chemin de fer que l'honorable ministre supposait d'abord devoir être exploité à perte, ait maintenant amélioré sa position au point de pouvoir être exploité à profit, et qu'en conséquence, la Chambre puisse en toute sûreté renoncer au contrôle qu'elle exerce actuellement?

La résolution est rapportée.

## SUBSIDES-HOMERULE POUR L'IRLANDE.

M. McLELAN: Je propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. BLAKE: Je me lève pour demander qu'on suspende cette motion afin que la Chambre puisse s'occuper d'une question qui l'intéresse profondément, je veux dire la ques-tion irlandaise. En 1880, j'ai exprimé mes opinions sur la question, et j'ai déclaré que j'espérais que l'Irlande obtien-drait son autonomie avant longtemps. En 1832, un député de la droite a proposé une motion relativement à cette question. Nous avons alors donné notre coopération cordiale de ce côté ci de la Chambre, afin de donner le plus de poids possible aux résolutions. J'ai alors exposé au long mes opinions sur toute la question, ce qui m'exempte d'entrer dans des détails en cette circonstance; et, depuis cette époque, j'ai fait les efforts qu'il était en mon humble pouvoir de faire ici et ailleurs, pour aider à l'avancement de cette cause. Depuis 18-2 on a élu une nouvelle Chambre des Communes qui n'a pas encore parlé sur cette question. De grands événements se sont produits dans le Royaume-Uni depuis que nous avons adopté ces résolutions. Les habitants de l'Irlande et de la Grande-Bretagne ont pour la première fois reçu un mode de représentation très complet. Le peuple irlandais, grâce à ce système, a déclaré par une majorité énorme, écrasante, qu'il vout son autonomio, et le grand homme d'Etat qui dirige le gouvernement de Sa Majesté a reconnu la nécessité vitale de s'occuper de la question immédiatement; et le gouvernement de Sa Majesté a jugé convenable de soumettre un projet pour régler la question. Une discussion s'est élevée, M. l'Orateur, au sujet de quelques-uns des détails les plus importants de ce projet. Je n'admire pas moi-même tous ces détails. Par exemple, tout en admettant les difficultés de la situation, je présérerais que l'on continuat à avoir une députation d'Irlandais au parlement impérial, au lieu d'exclure les représentants de l'Irlande de cette Chambre. Je préférerais que le pays gardat une part du contrôle des affaires. Mais il n'est pas besoin que nous discutions cette question ou d'autres questions de détail, parce que les autorités ont déclaré expressément qu'aucun de ces détails n'est considéré comme essentiel au règlement de la question qui occupe en ce moment l'attention de l'Angleterre et de l'univers. Le principe vital qui est présentement en jeu, c'est l'autonomie de l'Irlande dans ses affaires locales. C'est ce que M. Gladstone a déclaré en réponse aux critiques qu'on a faites lors de la première lecture du bill, et il l'a déclaré de nouveau d'une manière précise dans son dernier manifeste, qui ne nous a été transmis qu'hier. Dans ce manifeste il s'exprime ainsi :

Quant aux moyens, nous prenons l'établissement d'un corps législatif à Dublin, autorisé à faire des lois pour l'Irlande, mais non pas au sujet des affaires impériales. C'est là la question qui nous occupe maintenant ; nous ne nous occupons pas des détails ; cela viendra plus tard.

même avis, mais ce que nous discutons dans le moment est d'un grand meme avis, meis ce que nous discutons dans le moment est d'un grand bout la plus importante question, celle qui absorbe toutes les autres—la question de savoir si vous allez écouter la prière de l'Irlande demandant la direction des affaires qui sont exclusivement les siennes propres. C'est là la question soumise à la Chambre des Communes, et il n'y en a pas d'autre. Si la Chambre se prononce sur cette question d'une manière claire et intelligible, je suis convaincu que les autres, si difficiles qu'elles soient en partie, seront résolues d'une manière raisonnable et satisfaisante, si on les disoute d'une manière complète et dans un esprit de prudence et de conciliation.

Le bill mentionné dans ce manifeste doit subir sa deuxième lecture dans quelques jours, et alors cette question vitale sera décidée. Une grande excitation s'est produite, non seulement dans le Royaume, mais dans tout l'Empire; l'émotion a franchi les mers; elle a dépassé les limites de

La population d'origine anglaise en dehors de l'Empire s'est émue; il y a plus, toutes les nations libres de l'univers se sont émues. Tous les yeux sont fixés sur Westminster dans le moment; toutes les oreilles sont tendues pour saisir les échos de la grande bataille et pour en apprendre le résultat. Dans ces circonstances, on a télégraphie au premier-ministre des déclarations de sympathie et d'admiration, et il a répondu à ces télégrammes d'une manière qui indique clairement qu'il les considère naturellement comme propres à lui aider dans la tâche énorme qu'il a entreprise. Nous savons aussi bien que si nous l'avions reçue déjà, quel sera le ton de la réponse que nous vaudra une telle communication. Nous savons ce que le premier ministre a répondu dans une occasion antérieure, et nous avons aussi sa réponse à d'autres corps importants. Sans doute, les circonstances ont changé depuis le jour où nous avons énvoyé une adresse à Sa Majesté; mais elles ont changé particulièrement sous le rapport que je vais indiquer. Lorsque nous avons envoyé une humble adresse à Sa Majesté, nous étions d'avis que nous avions le droit de déposer respectueusement au pied du trône, l'expression de nos humbles opinions et de nos espérances sur une question d'une importance vitale pour tout l'Empire, et pour le Canada, comme partie de l'Empire. Quant à moi je ne suis pas disposé à renoncer au droit d'exprimer notre sentiment sur une telle question; mais quelle que soit l'opinion des autres, les circonstances ont changé. Lorsqu'on nous a d'abord demandé de prendre la responsabilité de faire de respectueuses représentations au gouvernement de Sa Majesté, le gouvernement n'avait pas agi; maintenant nous pouvons dire que le gouvernement de Sa Majesté, soit qu'il ait suivi notre avis ou non, a agi dans le sons de cet avis; et il n'est plus nécessaire que nous lui donnions un conseil. Ce que nous sommes appelés à faire, dans le moment, c'est d'aider le gouvernement autant que possible, en lui donnant notre appui moral, afin qu'il fasse accepter les vues que nous avons énoncées et qui se trouvent exprimées dans le projet que le parlement étudie.

Les réponses qui ont suivi les communications adressées aux autorités impériales font voir qu'on en a reconnu l'utilité. M. Gladstone a écrit à l'Orateur de la Chambre de Québec, en réponse à la résolution qu'elle a adoptée :

Je suis profondément reconnaissant de la résolution adoptée par votre honorable corps. C'est ma conviction que le peuple anglais, qui est par-tiellement responsable des anciennes fautes du gouvernement anglais, et le peuple irlandais qui ne l'est pas du tout, approuveront la manière de voir si sage et si libérale de l'Assemblée de Québec.

M. Gladstone a répondu au maire de Boston, qui lui avait envoyé les résolutions de cette ville :

Je sens que l'opinion américaine alliée au respect et à l'affection qu'on porte à la mère-patrie apporte au gouvernement de Sa Majesté un puis-sant appui moral.

Allons nous reculer aujourd'hui? Allons nous nous taire après avoir exprime notre opinion? Je dis: non. Nous sommes tenus de parler, et c'est le temps de parler maintenant. Autrement on dira de nous : "Vous avez parlé quand Nous ne discutons pas le chiffre des contributions irlandaises pour l'Empire; nous ne parlons pas de la composition du corps législatif, ou du maintien de la représentation à Westminster. Sur ces questions et sur beaucoup d'autres nous pouvons être d'accord ou n'être pas du